

Mairie de Durban Corbières

Secrétariat Général

12, rue de la Mairie
11360 Durban Corbières

Compte-rendu de la réunion du 26 août 2024 relative à « Réseau 11 »

Étaient présent :

Alain LABORDE, Maire de Durban Corbières
Marie-Rose SIRVEN, 2ème Adjointe
Alain ORTS, 3ème Adjoint
Alain GOMEZ, Conseiller Municipal
Paul FISHER, Conseiller Municipal
Laurent GILI, Conseiller Municipal
Jean-Raymond BOSCH, Conseiller Municipal, Elu Référent technique
Thomas PUECH-MAUREL, Conseiller Municipal
Anthony MARTIN, Secrétaire Général

Jean-Charles FERRAS, Conseiller aux Décideurs Locaux – DDFiP de l'Aude

Nicolas SANMARTIN, « Réseau 11 »
Jérôme DUBOST, « Réseau 11 »

Après un rappel de l'historique du syndicat « Réseau 11 », Monsieur SANMARTIN rappelle que les sources exploitées sur la commune de Durban Corbières ne sont « administrativement » pas protégées car non déclarées auprès de l'ARS.

Notons que, en 2011, des dossiers techniques avaient été élaborés mais non officialisés par l'administration de la commune.

S'agissant de l'alimentation en eau potable, au niveau des Corbières, des projections - sur plusieurs années- et des études ont permis de mettre en évidence des risques de pénuries.

S'agissant du rendement calculé, entre le volume produit et le volume consommé et facturé, il semble être particulièrement faible (38%).

Messieurs Laurent GILI et Jean-Raymond BOSCH s'interrogent sur l'origine des chiffres présentés, notamment sur la localisation des mesures prises (sortie ou entrée de bache de reprise).

Cette différence peut provenir de fuites mais également de vols *via* des « branchements pirates ».

Normalement, une commune similaire devrait avoir un rendement de 70 % selon « Réseau 11 ».

S'agissant de l'arrêt de l'urbanisation évoqué par la DDTM, selon « Réseau 11 », des mesures transitoires peuvent être prises (arrêt de l'urbanisation limité dans le temps ...)

Concernant la mise en exploitation d'une nouvelle ressource, « Réseau 11 » indique que cette dernière nécessite un nombre important de démarches administratives qui peuvent prendre entre 3 et 10 ans.

S'agissant du réseau, sa longueur, au niveau de l'adduction, est de 8 976 ml et, au niveau du réseau d'alimentation, il mesure 10 893 ml.

Compte tenu de la vétusté du réseau, les coupures fragilisent l'ensemble de manière plus importante.

En cas d'adhésion à « Réseau 11 », il sera opéré un transfert de compétence plein et entier de l'adduction. Le réseau d'alimentation reste au niveau de la commune.

Un projet d'interconnexion avait été évoqué en 2019 avec l'ensemble des élus notamment de Durban Corbières.

S'agissant de la question de la rémunération de « Réseau 11 », sur la part fixe, le montant de l'abonnement reste à la commune.

Sur la part variable, si le prix facturé / m³ à l'abonné demeure inchangé, un montant de 2,30 € / m³ serait reversé à « Réseau 11 ».

En cas de volonté d'adhésion de la commune, une délibération pourra être prise en ce sens en novembre 2024, après la modification des statuts du syndicat prévue en octobre 2024.

L'adhésion pourra alors intervenir, au plus tôt, au 1^{er} janvier 2025.